



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque**

**COMMUNE DE SALLES**

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de SALLES du **lundi 14 juin 2021 au jeudi 15 juillet 2021 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune, au lieu-dit «Au Saus», sur une parcelle ayant accueillie l'ancienne décharge communale. La surface totale des terrains concernés par le projet est d'environ 13,5 ha, pour une production approximative de 13 560 MWh. Le projet nécessitera le défrichement de 10,5 ha.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société URBA 80 située au 75, allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 MONTPELLIER. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, M. Anne-Sophie BAUCHE à l'adresse mel : bauche.annesophie@urbasolar.com ou par téléphone au n° 04 67 64 46 44.

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire, la demande de défrichement avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire, à la mairie de SALLES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00) où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, M. Philippe LEHEUP, ingénieur en aéronautique retraité, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SALLES pour recevoir les observations, le :

- lundi 14 juin 2021 de 08h30 à 11h30,
- jeudi 24 juin 2021 de 9h00 à 12h00,
- samedi 03 juillet 2021 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 15 juillet 2021 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de SALLES, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>. La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire et de défrichement déposées par la société URBA 80.